

Delit de fuite suite à un sinistre automobile

Par **LEBARBEY**, le **05/05/2009** à **13:08**

Bonjour,

J'ai retrouvé ma voiture enfoncée, la personne est partie sans laisser d'adresse mais un témoin m'a laissé son numéro de téléphone et m'a indiqué l immatriculation du véhicule. Suite à cela j'ai porté plainte à la police.

Un expert est passé et me donne que 600 euros pour ma voiture (elle me convenait très bien). Avec ce prix là je vais avoir du mal a retrouver une voiture j'ai regardé sur le bon coin et les prix sont plutôt au environ de 1000 euros pour avoir une équivalence mais j'ai du mal a trouver quelquechose d'idem car ma voiture est de 1989. Merci de bien vouloir m'indiquer comment je dois faire pour avoir un supplément de prix, sachant que je ne peux attendre le jugement car je suppose que cette affiare va passer au tribunal.

Cordialement.

Par chaber, le 06/05/2009 à 06:13

Bonjour,

Il vous faudrait savoir si l'expert a retenu le valeur nébale dite Arugus ou la valeur de remplacement.

Si votre adversaire est reconnu coupable, c'est sur cette base que doit être faite votre réclamation.

Par LEBARBEY, le 06/05/2009 à 12:44

Bonjour,

Suite à votre réponse je vous confirme que l'expert a choisi la valeur de notre véhicule avant sinistre.

Justement en plus il a dû voir une voiture à vendre en gros équivalente à 600 euros et nous, nous avons regardé pour avoir une voiture similaire avec contrôle technique il nous faut environ 1000 euros.

De plus, il s'agit d'un délit de fuite et nous allons subir ce désagrément.

Merci de nous indiquer si nous pouvons contester cette offre et la démarche à suivre. Cordialement.

Par chaber, le 06/05/2009 à 13:02

Il est toujours possible de contester le rapport d'expert, qui à mon sens, n'a pas été généreux compte tenu des primes actuelles.

Par **LEBARBEY**, le **07/05/2009** à **08:19**

Merci pour votre reponse. Ce site est vraiment très bien et nous aide.